

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 19 octobre 2023 à 10h00  
« Droits familiaux et conjugaux : état des lieux »

<b>Document n° 19</b>
-----------------------

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>
---

**Le profil de niveau de vie sur cycle de vie selon la configuration familiale  
Une approche par cas type**

*Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites*



## **Le profil de niveau de vie sur cycle de vie selon la configuration familiale**

### **Une approche par cas type**

L'un des objectifs des droits familiaux, y compris des droits familiaux de retraite, était d'assurer aux familles ayant eu des enfants de maintenir leur niveau de vie sur cycle de vie. Pour évaluer si cet objectif est atteint, une approche possible consiste à suivre le niveau de vie d'un assuré tout au long de son cycle de vie selon son nombre d'enfants.

À cette fin, le COR a défini une famille type à partir du cas type de non-cadre du secteur privé<sup>1</sup> pour un homme né en 2000 et une femme née en 2002. Pour prendre en compte les différences de salaires constatées entre les femmes et les hommes, ces cas type ont été déclinés par genre<sup>2</sup>.

Cette analyse complète celles qui s'appuient sur des taux de remplacement individuels et qui comparent pension à la liquidation et revenu d'activité en fin de carrière. Ces dernières rapprochent le montant de ces revenus personnels, mais elles ne prennent pas en compte l'évolution, entre les périodes d'emploi et les périodes de retraite, des charges familiales et de certains prélèvements.

Le niveau de vie de cette famille type simulée est globalement stable entre 30 et 50 ans au fur et à mesure que les enfants naissent et grandissent dans le cas des familles de 2 ou 3 enfants, mais augmente avec 0 ou 1 enfant.

La progression des salaires avec l'ancienneté et les gains de productivité compense ainsi le coût des enfants (estimé par le nombre d'unités de consommation) avec une actualisation des flux monétaires selon les prix. Ensuite, une fois les enfants devenus autonomes, le niveau de vie atteint son maximum en fin de carrière. Il chute lors du départ à la retraite, et reste globalement stable au long de la retraite du fait de la revalorisation des pensions de base selon les prix<sup>3</sup>. Enfin, lorsque le mari décède, le niveau de vie de sa conjointe survivante est un peu plus élevé, car les règles actuelles de la réversion vont au-delà du maintien du niveau de vie dans le cas d'un couple dont les deux conjoints perçoivent le même montant de pension (ce qui est supposé dans le cas type étudié).

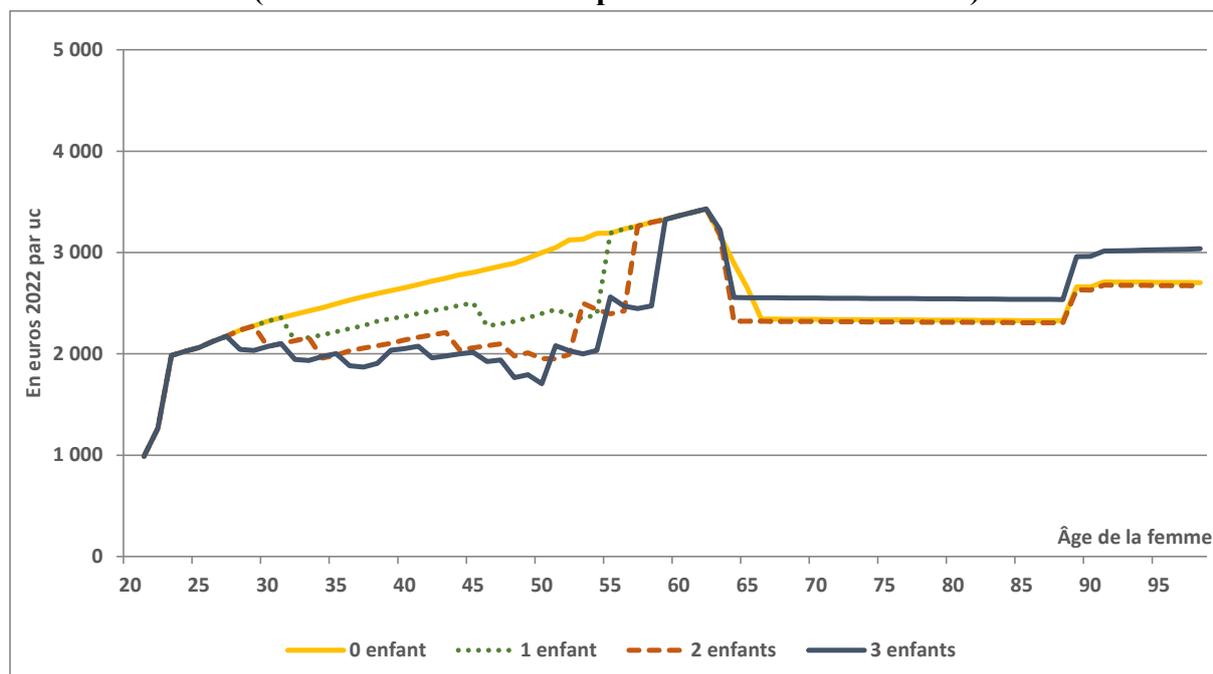
---

<sup>1</sup> Cas type n° 2 du COR.

<sup>2</sup> Voir le document n° 14 de cette séance. La famille type retenue dans le rapport annuel ne prend pas en compte ces différences de salaires. Pour autant, comme l'homme a ici un salaire un peu plus élevé et la femme un peu moins, les écarts se compensent et au final les résultats présentés dans cette note diffèrent très peu de ceux du rapport annuel.

<sup>3</sup> La pension Agirc-Arrco évolue selon les salaires diminués de 1,16 %, soit une augmentation du pouvoir d'achat de la pension complémentaire de 0,14 % par an dans le scénario 1,3%. Cela explique la très légère croissance du profil de niveau de vie après la liquidation des droits. En actualisant les revenus selon le SMPT, les revenus par unités de consommation à la retraite seraient en revanche décroissants : la stabilité du pouvoir d'achat implique une dégradation relativement aux actifs du moment.

**Figure 1 - Profil du niveau de vie sur cycle de vie, simulé pour une famille type, couple de non-cadres avec 0 à 3 enfants (en euros constants 2022 par unité de consommation)**



*Lecture : pour un couple avec deux enfants dont les deux conjoints effectuent une carrière continue de non-cadre du secteur privé, le niveau de vie à 75 ans est 20 % plus élevé que le niveau de vie à 50 ans (2 466 euros par mois et par unité de consommation à 75 ans contre 2 061 à 50 ans, en euros constants de l'année 2022).*

*Note : calculs effectués pour la génération 2000, avec le scénario 1,0 % de juin 2023.*

*Source : calculs SG-COR.*

La baisse des revenus lors du départ à la retraite correspond à celle mesurée par l'indicateur habituel de taux de remplacement du salaire par la retraite, qui est estimé à 64 % pour la génération 2000<sup>4</sup> et pour le scénario 1,0 % (soit une baisse du niveau de vie d'environ 35 % entre le moment où les deux conjoints sont actifs et le moment où ils sont tous deux à la retraite).

Le taux de remplacement sur cycle de vie en termes de niveau de vie se situe ainsi entre 95 % et 131 % selon le nombre d'enfants. Il peut être comparé au taux de remplacement habituel (taux de remplacement net du salaire par la retraite à la liquidation), égal à 65 % pour la génération 2000.

Ces résultats signifient que, si la législation en vigueur était maintenue, le système de retraite assurerait à terme à un couple avec deux enfants (situation la plus fréquente) un niveau de vie à la retraite représentant 112 % du niveau de vie de cette famille durant sa vie active.

<sup>4</sup> Hors coefficients de solidarité Agirc-Arrco appliqués les trois premières années de retraite.

Plus le nombre d'enfants est élevé, plus le niveau de vie est faible en milieu de vie active lorsque les enfants sont à charge, d'où un taux de remplacement sur cycle de vie en termes de niveau de vie plus élevé. En outre, le couple avec trois enfants bénéficie de la majoration de pension, cette majoration relevant de 9 points le taux de remplacement sur cycle de vie en termes de niveau de vie.

Les prestations familiales et la fiscalité (quotient familial) compensent en partie le coût des enfants durant la vie active : elles atténuent la diminution du niveau de vie durant la vie active en fonction du nombre d'enfants, notamment au troisième enfant. Ainsi, pour un couple sans enfant, la fiscalité augmente le taux de remplacement en termes de niveau de vie. En revanche, pour un couple avec trois enfants, les prestations familiales et la fiscalité laissent quasiment inchangé le taux de remplacement en termes de niveau de vie.

**Tableau 1 - Taux de remplacement sur cycle de vie en termes de niveau de vie (rapport entre le niveau de vie durant la retraite et durant la vie active) comparé au taux de remplacement à la liquidation (couple de non-cadres)**

Nombre d'enfants	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants
<b>Taux de remplacement net individuel à la liquidation</b>				
Homme*	64%			
<b>Rapport entre le niveau de vie au début de la retraite et le niveau de vie en fin de carrière</b>				
... en fin de carrière	69%	68%	68%	75%
<b>Rapport entre le niveau de vie durant la retraite et durant la vie active</b>				
... durant toute la carrière	95%	103%	112%	131%

*Lecture : pour un couple avec deux enfants dont les deux conjoints effectuent une carrière continue de non-cadre du secteur privé, le niveau de vie durant la retraite (moyenne de toutes les années de retraite) représente 118 % du niveau de vie durant la vie active (moyenne de toutes les années de vie active), les revenus étant déflatés de l'inflation. Le rapport entre le niveau de vie au début de la retraite et le niveau de vie en fin de carrière (69 %) correspond à peu près au taux de remplacement individuel.*

*(\*) Taux de remplacement de l'homme, hors majoration pour trois enfants. Le taux de remplacement de la femme est légèrement différent de celui de l'homme du fait de la MDA.*

*Note : calculs effectués pour la génération 2000, avec le scénario 1,0 %.*

*Source : calculs SG-COR.*

Ces résultats sur cas type supposent que l'assuré n'épargne pas au cours du cycle de vie et, par conséquent, ne perçoit pas de revenus du patrimoine, ce qui peut notamment conduire à sous-estimer son niveau de vie à la retraite. Les loyers imputés sont de même ignorés. En pratique, les ménages ont la possibilité de lisser leur consommation au cours du cycle de vie en épargnant durant la vie active puis en « désaccumulant » au cours de la retraite le patrimoine constitué au cours de la vie active